

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le **26 FÉVRIER 2018 À 19 H 00**, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Les conseillères, Anne-Marie Meyran, Mélanie Grenier, et les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin, et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est présente.

La conseillère Diane Imonti est absente.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance extraordinaire du 26 FÉVRIER 2018

2018-02-073

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2018-02-074

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne-Marie Meyran, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 22 février 2018, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018
4. Transport adapté- État des revenus et des dépenses
5. Offre d'achat -Terrain chemin Chapleau lot.6 105 096
6. RIDL-Adoption du règlement no. 59
7. Desjardins- Ajout et retrait de détenteur
8. Modification à la politique de la salle municipale- prêt d'équipements et d'utilisation des ressources de la municipalité
9. Embauche du directeur/trice des travaux publics et urbanisme
10. Modification résolution 2017-04-129- Mise à jour des membres de l'organisation municipale en sécurité civile et mise à jour du PMU
11. Mandat PLA - Insertion du monte-personne
12. Bibliothèque, monte-personne -Demande de financement temporaire
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2018-02-075

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Mélanie Grenier et unanimentement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2018-02-076

4. TRANSPORT ADAPTÉ 2018- ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT que le 22 décembre 2005, la Municipalité de Kiamika avait confirmé, par résolution, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kiamika s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin appuyé par Mélanie Grenier et unanimentement résolu d'accepter l'exercice financier 2017, « état des revenus et dépenses » s'établissant comme suit :

Dépenses		
Nombre total de déplacements remboursés;	Taux payables par déplacement	Total des dépenses
104	14,45 \$	1 560,00 \$
Revenus		
	Montant à déboursier par déplacement	
Ministère des Transports	11,05 \$	1 149,20 \$
Municipalité	3,40 \$	353,60 \$
	Total :	1 326,00\$

ADOPTÉE

2018-02-077

5. OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉ PAR LES IMMEUBLES DIANE PILON INC. POUR L'ACHAT DU TERRAIN 6 105 096, CADASTRE DU QUÉBEC SUR LE CHEMIN CHAPLEAU

ATTENDU que la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les immeubles Diane Pilon inc. la vente des terrains situés sur le chemin Chapleau;

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 096, cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 4 827, 1 mètre carré;

ATTENDU que l'offre d'achat numéro; PA 98337 est au montant de 8 000\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais notariés;

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu ce qui suit;

Que la Municipalité de Kiamika refuse l'offre d'achat numéro 98337 déposé par la courtière immobilière, Julie St-jean, des Immeubles Diane Pilon inc. pour le terrain 6 105 096, cadastre du Québec au montant de 8 000\$ plus les frais notariés et les taxes applicables.

Que la municipalité propose une contre-offre finale pour l'offre d'achat numéro 98337 au montant de 9 700 \$ plus les taxes et les frais notariés reliés au contrat d'acte de vente.

Il est, de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient autorisés à signer la contre-offre no.PA 98337 (au montant de 9 700 \$ plus les taxes et les frais notariés) ainsi que le contrat d'acte de vente.

ADOPTÉE

2018-02-078

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT No. 59 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE NO. 7 ET LE RECOUVREMENT FINAL DES CELLULES NO. 2 ET NO.3.

Il est proposé par Robert LeBlanc, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Kiamika, approuve le règlement no. 59, de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, intitulé : règlement no. 59 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique no. 7 et le recouvrement final des cellules no. 2 et no.3.

ADOPTÉE

2018-02-079

7. MODIFICATION DES NOMS POUR LES DÉTENTEURS DE LA CARTE DESJARDINS ET DESJARDINS VISA ENTREPRISES

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu de procéder au retrait de Madame Annie Meilleur en tant que détentrice de carte de Desjardins et visa Desjardins Affaires pour le compte de la Municipalité de Kiamika ainsi que pour la Pourvoirie et camping Pimodan, de nommer en son remplacement Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale et de procéder au retrait du nom de Madame Annie Meilleur en tant que gestionnaire du compte de la Municipalité de Kiamika et pour la Pourvoirie et camping Pimodan.

Il est, de plus, résolu que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale et Madame Sophie Gauthier secrétaire-trésorière adjointe soient les nouvelles gestionnaires du compte de la Pourvoirie et camping Pimodan.

ADOPTÉE

2018-02-080

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 2012-08-286- POLITIQUE DE LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE, DE PRÊT DES ÉQUIPEMENTS ET D'UTILISATION DES RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu de modifier la résolution no. 2012-08-286 à l'annexe B, CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE de la façon suivante :

- Tarif résident : 50 \$ plus taxes
- Tarif non-résident : 100 \$ plus taxes

ADOPTÉE

2018-02-081

EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'affichage pour pourvoir au poste de directeur(trice) des travaux publics et d'urbanisme se terminait le 20 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les candidat(e)s avaient jusqu'au 20 février 2018 pour poser leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été retenus pour le processus d'entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines fait la recommandation au conseil de retenir la candidature de Monsieur Marc-André Bergeron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de Monsieur Marc-André Bergeron, afin de pourvoir le poste de directeur(trice) des travaux publics et d'urbanisme. La date d'entrée en fonction de Monsieur Bergeron est prévue pour le, 03 avril 2018 selon un salaire horaire de 29,00 \$/l'heure, sur un horaire de 40 heures / semaine. Les conditions salariales et autres avantages seront à négocier à la fin de la période de probation.

Il est, de plus résolu, que Monsieur Bergeron soit soumis à l'évaluation de rendement, laquelle sera faite par la directrice générale à la fin de la période de probation de 6 mois suivant sa date d'entrée en fonction.

ADOPTÉE

2018-02-082

MODIFICATION RÉSOLUTION-2017-04-129 MISE À JOUR DES MEMBRES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE EN SÉCURITÉ CIVILE ET MISE À JOUR DU PMU

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Anne-Marie Meyran, et résolu à l'unanimité, de remplacer à la résolution 2017-04-129 le nom de Monsieur Christian Lacroix, par Monsieur Michel Dion, maire et celui de Madame Annie Meilleur par le nom de Madame Manon Demers, secrétaire-réceptionniste.

Il est, de plus résolu que les personnes suivantes soient nommées et informés par le Conseil municipal pour occuper les différents postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile.

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire	Michel Dion	Maire
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Pascale Duquette	Directrice générale

Coordonnatrice adjointe	Diane Imonti	Conseillère municipale
Coordonnateur de site désigné ¹ :		
-Pour le volet incendie	Simon Lagacé	Directeur du service incendie
-Pour le volet sécurité publique	Dany Rail	Directeur du service de police de la Sûreté du Québec
-Pour le volet travaux publics	Michel Villeneuve	Inspecteur municipal
Administration	Manon Demers	Secrétaire-réceptionniste
Communication	Diane Imonti	Conseillère municipale
Sécurité des personnes	Hugo Bondu	Chef de division du service incendie
Sécurité incendie	Simon Lagacé	Directeur du service incendie
Services aux sinistrés	Angèle Nantel	Retraitée
Services techniques et Transports	Michel Villeneuve	Inspecteur municipal
Hygiène du milieu	Marc-Antoine Montpetit	Technicien eau potable

ADOPTÉE

2018-02-083

MANDAT POUR LES TRAVAUX D'INSERTION D'UN MONTE-PERSONNE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE) POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Raymond Martin d'accorder les mandats pour l'insertion du monte-personne (plate-forme élévatrice) selon les offres de services suivantes :

- OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
Mandat à PLA Poulin Laurin architecte selon l'offre no. 18177
Description des services fournis;

01 Études préparatoires	600, 00 \$
02 Phase de l'esquisse	900,00 \$
03 Phase du dossier préliminaire	1 800, 00 \$
04 Plans et devis définitifs	2 700, 00 \$
05 Gestion appel d'offres	500,00 \$
06 Services durant la construction	4 500, 00 \$
Total avant taxes	11 000, 00 \$

- OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
Mandat à S. BOUCHARD consultants selon l'offre, référence 18-009
Description des services fournis;

Préparation des plans et devis	Forfaitaire 4500, 00 \$
Service durant la construction	Forfaitaire 1000, 00 \$

Toute dépense supplémentaire devra être autorisée par résolution du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise les mandats décrits précédemment, les services durant la construction sont conditionnels à l'obtention de la promesse de subvention par la Direction des Infrastructures collectives direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pré-approuvé pour 80 % du montant total jusqu'à concurrence de 100 000, 00 \$.

ADOPTÉE

2018-02-084

FINANCEMENT - TRAVAUX D'INSERTION D'UN MONTE-PERSONNE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE) POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika transigera avec la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour le financement temporaire des travaux d'insertion d'un monte-personne (plate-forme élévatrice) pour la bibliothèque, située au 3 chemin Valiquette. Le montant de l'emprunt temporaire est prévu au montant 100 000, 00 \$. Le coût excédent des travaux non subventionnés sera assumé par le fonds de roulement. Un échéancier des paiements sera présenté au conseil suite à l'acceptation de l'appel d'offres.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika paie le montant pour l'ouverture de dossier et que Madame Pascale Duquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'emprunt temporaire ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'est présent.

2018-02-085

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que la séance extraordinaire soit levée. Il est 19h25.

Michel Dion, maire

Pascale Duquette sec.-trés./dir. générale

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec .

Michel Dion, maire